

## DÉCISION DU MAIRE N° 2023/06/82

**Objet** : 82 - Marché n° VN 23032 – Fournitures de gaz conditionnés

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la proposition présentée par AIR LIQUIDE France Industrie,

### Décide

- De donner son accord pour la signature du contrat concernant le marché n° VN 23032 – Fournitures de gaz conditionnés avec **AIR LIQUIDE France Industrie, Parc Technoland, 2 Allée du Piemont, 69800 SAINT PRIEST**.
- Le contrat prendra effet le 4 août 2023 pour une période initiale de 1 an. Le contrat est reconductible 4 fois 1 an. L'achèvement de celui-ci est fixé au 3 août 2028.

Fait à Vire Normandie, le 1<sup>er</sup> juin 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230606-82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Affichage : 06/06/2023

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER

